



LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

SUISSE

ABONNEMENTS

Un an Six mois
Suisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—
Union postale » 12.— » 6.—

Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES

suisse 20 ct., offres et demandes
de places 10 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne

Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

Convocation

Les créanciers de la maison,

H. Weisslitz, Vienne,

sont invités à se rencontrer mercredi prochain, 26 courant, à 4 heures de l'après-midi, au Secrétariat de la Chambre cantonale du Commerce, à La Chaux-de-Fonds.

De la réglementation du prix de vente au détail des articles de marque

Le *Moniteur de la Bijouterie et de l'Horlogerie* publie, sur cette importante question, un article fort bien pensé, aux conclusions duquel maints fabricants de montres à marque se rallieront. Nous en reproduisons l'essentiel plus loin.

On a vu, dans certains cas, des détaillants ou même des grossistes peu scrupuleux, obéissant au désir peu avouable de vilipender l'article d'une honorable maison et de lui nuire ainsi très directement, vendre des montres achetées dans ce but précis, à un prix inférieur à celui de l'achat; parfois même, au-dessous du prix supputé de fabrication.

La fixation, par les fabricants de montres à marque, d'un prix minimum de vente imposé au grossiste et au détaillant, apporterait une sérieuse entrave aux pratiques malhonnêtes de quelques-uns et rendrait passibles des tribunaux ceux qui voudraient passer outre.

Un jugement qui intéresse tout particulièrement notre profession a été rendu à la date du 17 juillet et cela pour la première fois, par la 4^{me} Chambre de la Cour d'Appel de Paris.

En vertu du principe de la liberté commerciale, un fabricant a le droit de vendre ou de refuser de vendre à qui il lui plaît, sans avoir à fournir aucune explication.

Le droit de propriété sur la marque qu'il exploite, s'entend dans le sens juridique le plus étendu.

Un fabricant peut consentir à vendre ses produits, *sans aucune condition restrictive*, dans ce cas, l'acheteur qui a payé le produit, peut en disposer à son gré; il peut le

vendre au prix qu'il lui plaira, même au-dessous du prix que cet acheteur aura lui-même payé; il pourra même le donner en primes ou en cadeaux à sa clientèle, sans que le vendeur puisse le rechercher à raison de ces faits, et invoquer un préjudice.

En payant la marchandise, l'acheteur s'est complètement libéré des obligations contractées au moment de la conclusion du contrat de vente, et ne peut plus être recherché pour des motifs étrangers à ce contrat.

C'est la définition de la pratique coutumière des contrats de vente intervenus jusqu'à ce jour, contre lesquels nous nous élevons avec la dernière énergie *quand il s'agit de produit de marque*.

Certains fabricants dans un but que nous ne pouvons qu'approuver, soit qu'ils lancent un produit nouveau, soit qu'ils veulent différencier leur fabrication de celle de leurs concurrents ont adopté une marque, marque qu'ils font connaître au public.

1° Par une très grande réclame qu'ils font personnellement;

2° Par la réclame qu'ils font faire par leurs intermédiaires les Horlogers-Bijoutiers détaillants qui, eux, présentent avec leur autorité professionnelle, cette marque à leur clientèle.

Ces fabricants, pour conserver la bonne renommée de leur fabrication et empêcher l'avilissement du prix de vente par le jeu de la concurrence, fixent à leurs intermédiaires, les détaillants, des conditions de vente restrictives par lesquelles ceux-ci s'engagent à ne pas vendre au-dessous d'un prix déterminé.

Dans ces conditions, l'acheteur, *n'est pas libéré de ses obligations par le paiement de la marchandise, il reste tenu au respect de la condition respective stipulée au contrat et pourra être recherché par le vendeur en cas d'infraction*.

En définitive, le fabricant d'un produit de marque peut, *s'il le veut*, vous consentir la vente de son produit, mais à la condition que vous prendrez l'engagement de ne pas le vendre au consommateur, au-dessous du prix minimum fixé par le fabricant lui-même.

Cette stipulation est parfaitement *licite* parce que c'est *une condition de vente* sans l'acceptation de laquelle, il est présumé que le fabricant ne vous aurait pas vendu; en cas d'infraction, il sera en droit, de venir soutenir devant la justice que vous avez violé le contrat intervenu et que l'avilissement que vous avez fait subir à son produit, vendu sous sa marque, lui a causé un préjudice dont vous lui devez réparation. Les dommages intérêts pourront porter sur deux chefs de demande:

1° Sur la violation de l'obligation de ne pas faire (Article 1145 du Code Civil);

2° Sur la réparation du préjudice causé (Article 1382 du Code Civil).

En matière commerciale, toutes stipulations mentionnées dans une facture, *sont opposables* à celui qui l'accepte *sans protestation*; par conséquent, pour contracter une obligation, il n'est point nécessaire de formuler expressément l'acceptation par une signature; pour que l'acheteur soit *engagé*, il suffit qu'il accepte *sans protestation* le contrat qui lui est remis par le vendeur.

En fait, la réglementation de vente au détail des articles de marque, est chose relativement *facile*; ces principes de droit établissent d'eux-mêmes la tactique que nous devons suivre désormais, qui consiste à concentrer nos efforts en démarches auprès des fabricants, à seule fin de leur faire accepter le principe de la réglementation.

Cette réglementation s'impose car elle est d'une nécessité incontestable pour la sauvegarde des intérêts du petit et du moyen commerce et de l'industrie de bonne aloi.

Assurance obligatoire contre les accidents

Les avis que la *Caisse Nationale Suisse d'Assurance en cas d'Accidents à Lucerne* a fait paraître, et les circulaires qu'elle a fait distribuer ont amené un grand nombre de patrons à répondre qu'ayant déjà assuré leurs ouvriers auprès des sociétés privées, ils ne voyaient pas la nécessité de conclure une nouvelle assurance. Il y a, sans doute, beaucoup d'autres patrons qui, pour le même motif, ont jugé inutile de demander

des renseignements et se sont abstenus de faire parvenir à la *Caisse Nationale* l'avis que la loi les oblige à donner. Il est donc bon d'expliquer une fois de plus en quoi consiste l'assurance obligatoire.

Sous le régime légal actuellement encore en vigueur, les patrons sont responsables des accidents qui frappent leurs ouvriers et sont libres d'assurer ce risque, auprès d'une société de leur choix, ou de ne pas l'assurer. La loi fédérale sur l'assurance règle la question d'une manière complètement différente. Elle remplace la responsabilité civile des patrons par l'assurance de tous les employés et ouvriers des entreprises, industries ou établissements quelconques mentionnés à son art. 60. La *Caisse Nationale*, dès son ouverture à l'exploitation, sera seule chargée du service de cette assurance obligatoire, qui ne peut pas être remplacée par un contrat conclu avec une société privée. Donc, alors même qu'un contrat existe, les patrons restent soumis aux dispositions légales et sont obligés d'annoncer leur entreprise à la *Caisse Nationale*.

Reconnaissant qu'il ne peut plus y avoir double assurance, la plupart des sociétés ont déjà admis que les contrats passés avec elles seront résiliés de plein droit au moment où la *Caisse Nationale* sera ouverte à l'exploitation. Il peut toutefois, dans certains cas, s'élever des difficultés, qui devront être tranchées par les tribunaux. Pour éviter toute possibilité de discussion, il est prudent, lorsqu'on renouvelle un contrat d'assurance ou qu'on en conclut un nouveau, d'y faire insérer une clause prévoyant expressément qu'il ne sera valable que jusqu'à la date de l'entrée en vigueur de l'assurance obligatoire.

La *Caisse Nationale* ne pourra pas être ouverte à l'exploitation avant le milieu de l'année 1915.

Loi sur les fabriques

La commission du Conseil national pour la loi sur les fabriques a terminé sa session. Elle a manifesté à l'unanimité l'opinion que la discussion de la loi au Conseil national doit se terminer dans la session de décembre.

La commission a encore discuté divers articles, entre autres l'article 69 qui met les apprentis de fabrique sur le même pied que les autres apprentis, de sorte que leur contrat doit leur laisser le temps libre nécessaire pour fréquenter les écoles et les cours.

L'article 62 qui prévoit une extension de 6 à 8 semaines du délai pendant lequel les femmes en couche sont exclues du travail ayant paru plus ou moins illusoire a été repoussé.

A l'article 73 qui stipule que le champ d'application de la loi ne pourra être étendu avant l'entrée en vigueur d'une loi sur l'industrie, les socialistes demandaient que cette interdiction de révision soit limitée à 10 ans, mais cette proposition a été repoussée, les représentants de l'industrie ayant déclaré qu'ils ne pourraient voter la nouvelle loi sur les fabriques si le compromis n'était pas respecté sur ce point.

Exposition nationale suisse

Lundi soir a eu lieu au Casino une réunion des divers comités permanents de l'Exposition nationale pour prendre connaissance de l'état des travaux. La séance, bien fréquentée, a été présidée par M. le Conseiller d'Etat Moser.

M. le directeur général Locher a fait un rapport intéressant sur la participation des exposants. A Zurich, il y eut 5500 maisons qui exposèrent leurs produits (77 % de la Suisse allemande); à Genève, il y en eut 7600 (58 % allemands et 42 % romands); à Berne, il y en aura 3500 (70 % allemands, 30 % welches).

A Berne donc, le nombre des exposants est à peu près de 50 % moins élevé qu'à Genève; mais cela provient du grand nombre d'expositions collectives qui ont été organisées. Aussi les 3600 exposants ont-ils demandé un espace beaucoup plus étendu que les 7600 de Genève.

Tous les groupes présenteront un ensemble harmonieux.

La construction des pavillons est avancée et ils seront mis à temps à la disposition des exposants. Il en est de même des voies de communication. Par contre, il y a du retard dans les travaux de canalisation, de voirie, etc. La cause en est au fait que les demandes de place des exposants ont dépassé toutes les prévisions. Il a fallu porter de 100,000 à 130,000 mètres carrés la surface couverte de l'exposition. Il en est résulté des modifications importantes dans la disposition des pavillons.

Tous les chefs de sections ont rapporté sur l'état des travaux leur incombant; des renseignements donnés, il résulte que tout marche normalement.

Le président du comité des finances a annoncé l'organisation d'une loterie de l'exposition.

On s'est occupé aussi de la fameuse affiche. M. le directeur général Locher a reconnu que les agences étrangères avaient refusé l'œuvre du peintre Cardinaux; on a alors réduit le tirage, sans qu'on ait dû détruire des exemplaires déjà sortis de presse.

Une trentaine de congrès se tiendront à Berne pendant l'exposition.

Le comité des logements s'est assuré 8000 lits dans les hôtels, établissements divers et particuliers de Berne. On organisera également des dortoirs pour sociétés. Le prix des chambres variera entre 2 et 10 fr., suivant les exigences des visiteurs.

On construira une cantine pour les fêtes populaires. Il y aura tous les jours des concerts gratuits, un cinématographe, un théâtre de marionnettes, etc., etc.

Le centenaire genevois de 1914

La montre du tir cantonal,

La commission des primes met en soumission, entre les fabricants d'horlogerie établis à Genève, la fourniture de montres de dames (avec écrin), or 18 karats, cuvette or avec inscription. Pièces à verre décorées suivant leur destination et rappelant si possible l'entrée de Genève dans la Confédération. Mouvement ancre 1^{re} qualité, 10 à 12 lignes. Fabrication genevoise seule admise. La soumission devra indiquer les moyennes de marche. Le prix de la montre (avec écrin) devra être de 150 fr. environ.

La livraison des pièces qui seront commandées après l'adjudication devra se faire au plus tard le 15 juin 1914. Le paiement en sera effectué dans le mois qui suivra la clôture du tir.

Il est à prévoir que cette première commande sera de deux douzaines de pièces (1). Le fournisseur sera tenu, cas échéant, de livrer, dans les trois mois qui suivront la clôture du tir, autant de montres que le comité du tir lui en demanderait, et cela toujours aux mêmes conditions, avec paiement à la livraison.

Les échantillons seront adressés à la commission des Primes sous paquet cacheté muni d'une devise qui sera répétée sur une enveloppe cachetée contenant le nom du soumissionnaire.

Les paquets devront être remis au bureau des Exercices de l'Arquebuse et de la navigation, rue du Stand, n° 36, au plus tard le 15 janvier 1914.

N.-B. — Les concurrents pour le concours de la médaille qui n'ont pas reçu de récompense sont priés de retirer leurs projets au bureau des Exercices.

(1) Au Tir Cantonal de 1902 il a été tiré 26 montres de dames. Au Grand Tir de l'Exposition Nationale de 1896, il en avait été tiré 141.

Expérience

L'ingénieur Spinetta renonce, décidément, à présider plus longtemps aux destinées de la verrerie ouvrière d'Albi. Et pourtant le Conseil d'administration était prêt à lui donner toutes les satisfactions qu'il pouvait souhaiter; il ne veut rien entendre: il s'en va.

Son successeur provisoire s'écrie avec philosophie: Quelle usine n'a pas ses grèves, ses malentendus? Sans doute. Seulement, la verrerie ouvrière c'est une expérience socialiste. Que

cette expérience soit décevante, qu'on ait acquis d'abord la preuve que, justiciables de leur seule conscience, les ouvriers paraissent quelque peu sourds à cette voix intime et se laissent volontiers aller au moindre effort, qu'on ne puisse nier d'autre part que l'autorité paternelle et persuasive vient de faire là une faillite retentissante, c'est tout un enseignement.

Les apôtres de l'évangile marxiste nous dépeignent la société future comme un Eden; le jour où l'on ne connaîtra plus ni le tien ni le mien inaugurera l'âge d'or: c'est entendu. Seulement il paraît qu'il n'y aura pas d'âge d'or sans *farniente*. Et, mon Dieu, le *farniente* a du bon; mais il faudrait que, tout en ne faisant rien, les hommes vissent les alouettes leur tomber toutes rôties dans la bouche. *Hic jacet lepus...*

La solution à la question sociale c'est tout simplement le bifteck gratuit et obligatoire. La socialisation des moyens de production peut-elle nous y conduire? Tout est là. L'expérience d'Albi est à cet égard décisive; elle prouve que, quelle que soit l'organisation sociale, l'homme sera toujours obligé de travailler à la sueur de son front, c'est-à-dire qu'il sera toujours mécontent de quelque chose ou de quelqu'un — et surtout de lui-même.

— Du Genevois. —

Les habitations à bon marché

Les ministres du travail français de l'intérieur et des finances ont soumis à la signature du président de la République le projet de loi destiné à faciliter aux communes, aux offices publics et aux sociétés d'habitations à bon marché la construction de logements individuels ou collectifs pour familles nombreuses et la création de jardins ouvriers pour les mêmes familles.

Le projet décide que lorsque la commune, l'office ou la société auront contracté un emprunt pour la construction de logements ou la création de jardins en faveur de familles nombreuses, l'Etat leur accordera une subvention correspondant à 1 % par an du montant non amorti de l'emprunt, moyennant que le département accorde de son côté une subvention égale à la moitié de celle de l'Etat.

Un vapeur traverse le canal de Panama

Le « New-York Times » annonce que le petit vapeur « Louise » a fait mardi soir la traversée de l'Isthme de Panama de l'Atlantique au Pacifique. On lui avait, à cet effet, ménagé un passage à travers les éboulis de Cucurancha qui forment le dernier obstacle entre les deux Océans. Les dragues travaillaient depuis plusieurs jours à creuser un passage de 45 pieds de profondeur. Elles vont maintenant compléter les travaux de sorte qu'en cas de nécessité les grands navires pourront sous peu passer d'un océan à l'autre.

La « Louise » avait à bord un grand nombre de fonctionnaires du Canal de Panama et leurs femmes.

Nouvelles ressources du Trésor ottoman!

Le montant du capital nominal en circulation de la seule Dette Extérieure de la Turquie atteint aujourd'hui les trois milliards. Il est superflu de faire remarquer que la situation financière générale de l'Empire est déplorable. Pour lui permettre d'y remédier en une certaine mesure, les puissances, à la veille des premières négociations pour la conclusion de la paix, lui promirent leur concours moral et matériel. Il est d'ailleurs bien évident que le but était fort peu désintéressé. Mais personne ne pouvait nier l'utilité absolue pour la Turquie de trouver à brève échéance de nouvelles ressources. Et pourtant, malgré de pressantes démarches, spécialement depuis le rétablissement de la Constitution, les puissances ne se montraient guère pressées de ratifier les mesures proposées par la Porte. Elles subordonnaient leur consentement, en effet, au règlement d'une série de questions pendantes. Malgré tous les retards pourtant, le résultat définitif désiré est sur le point de se produire; il est même déjà acquis en principe. Successivement, l'Autriche-Hongrie, à la suite de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, l'Italie, dans le Traité de Lausanne, l'Angleterre, par la conclusion des accords turco-anglais, négociés à Londres par Hakki pacha, et

la France, ensuite des pourparlers brillamment conduits à Paris par Djavid bey, ont admis le point de vue turc pour l'établissement des nouveaux impôts, que nous résumons plus bas. Le consentement de l'Allemagne était déjà acquis en principe. Quant à la Russie, les pourparlers actuellement engagés sont sur le point de se terminer favorablement.

La ressource nouvelle principale pour la Turquie consistera dans l'augmentation de 4% des droits de douane. Ils se montent actuellement à 8%, auxquels une surtaxe de 3%, admise maintenant à titre définitif, avait été ajoutée. Ils seront, par conséquent portés dans l'avenir au taux de 15% « ad valorem ».

Une seconde ressource résidera dans l'application aux étrangers des droits de patente, soit de la loi portant établissement d'un impôt sur les revenus mobiliers. Cette importante question fut longuement discutée, non pas tellement à cause du principe même, que de la façon dont le nouvel impôt serait appliqué par l'administration ottomane. Les intéressés espèrent que la diplomatie européenne aura obtenu sur ce point des garanties sérieuses, — et nécessaires.

Enfin, comme troisième ressource, il faut indiquer l'établissement autorisé de nouveaux monopoles sur les allumettes, l'alcool, les cartes à jouer, le pétrole et le papier à cigarettes, qui constitueront pour la Turquie des revenus appréciables et, qu'acquitteront, hélas, en grande partie, les étrangers fixés sur son territoire. Il y a évidemment de beaux jours en perspective pour la bureaucratie orientale!

Du *Bulletin commercial et industriel suisse*.

Commerce extérieur de la France

En 1912, le commerce extérieur de la France a porté sur une valeur totale de 14.943 millions. Il était, en 1908, de 10.691 millions, en 1909, de 11.964 millions, en 1910, de 13.407 millions, en 1911, de 14.143 millions. Ainsi l'année 1912 accuse, par rapport aux résultats de l'année précédente, un accroissement de 800 millions. La plus forte part de cet accroissement est due aux sorties, comme le montre le tableau suivant:

	1908	1909
Importation	fr. 5.640.513.000	6.246.115.000
Exportation	5.050.731.000	5.718.054.000
Totaux	10.691.244.000	11.964.169.000
	1910	1911
Importation	fr. 7.173.332.000	8.065.828.000
Exportation	6.233.805.000	6.076.859.000
Totaux	13.407.137.000	14.142.687.000
	1912	
Importation	fr. 8.230.846.000	
Exportation	6.712.580.000	
Totaux	14.943.426.000	

L'importation s'est accrue de 165 millions et l'exportation de 635 millions.

Le commerce des perles et pierres précieuses

Depuis quelque temps, le commerce des perles et pierres précieuses est mis en émoi par divers incidents. A la suite de la mise en vente sur le marché des perles travaillées et bonifiées, la Chambre syndicale des négociants en pierres précieuses a cru devoir déposer une plainte au parquet contre ceux qui vendent ou maquillent ces perles.

Ces jours-ci, un courtier, profitant de la confiance qu'il inspirait à divers négociants, emportait 700.000 fr. de perles et pierres précieuses, ne consentant à les rendre à ses victimes que si elles acceptaient une transaction qui lui permettrait d'empocher 550.000 fr. sans être inquiété. Il est sous les verrous.

Nous nous bornons à signaler les faits, croyant inutile d'entrer dans les détails que les lecteurs connaissent aussi bien que nous par la lecture des quotidiens.

Ecole préparatoire à l'école supérieure de mécanique, à Paris

(Automobile, aéronautique, construction métallique, industrie du froid).

Il a été fondé, sous le patronage des plus hautes notabilités scientifiques, techniques et

militaires, notamment de monsieur Appel, doyen de la faculté des sciences de Paris, et du général Hirshauer, inspecteur permanent de l'Aéronautique militaire, une école préparatoire à l'école supérieure d'aéronautique et de construction mécanique, et il a été créé deux bourses complètes pour les jeunes gens intéressants par leur intelligence et leur situation de fortune.

L'Ecole préparatoire possède à la fois un enseignement par correspondance qui peut commencer à une époque quelconque de l'année un cours annuel destiné aux jeunes gens sortant de mathématiques élémentaires et de philosophie, et un cours de vacances destiné aux jeunes gens sortant de mathématiques spéciales.

Il est ainsi possible d'obtenir en trois années d'études le Diplôme d'une école supérieure d'ingénieurs (un an à l'école préparatoire, deux ans à l'école supérieure d'Aéronautique et de construction mécanique).

On sait que l'école supérieure d'Aéronautique et de construction mécanique n'est pas une école de pilotage, c'est une école supérieure de mécanique qui forme des ingénieurs pour la construction aéronautique, l'automobile, la construction des moteurs, la construction métallique, l'industrie du froid.

Les ministères de la guerre, de la marine et des colonies y détachent tous les ans un certain nombre d'officiers.

Ouverture du cours annuel: 5 novembre. Pour renseignements, s'adresser, 7, rue Valentin Haüy, Paris. (Communiqué).

Mise à l'interdit

Le Bureau central de la F. O. I. H. a pris la décision suivante:

La maison Meyer & Stüdeli, à Soleure, est mise à l'interdit jusqu'à nouvel ordre pour tous les ouvriers organisés et nous prendrons les mesures les plus rigoureuses contre les fautifs.

Grève de la boîte argent

Il n'y a rien de nouveau à signaler dans la grève de la boîte argent qui, comme nous l'avons dit déjà, est localisée à Saignelégier, Lajoux et Breuleux. Un nouvel effort sera tenté dans le but de solutionner ce conflit.

Registre du commerce

Enregistrements:

4 novembre 1913. — *Moosmann & Sohn*, société en nom collectif, fabrication de la pierre pour l'horlogerie, *Perles — Pieterlen (Bienne)*.

4 novembre 1913. — *Carl Walter*, horlogerie, objets d'or et d'optique, *Limmatquai 14, Zurich I*.

10 novembre 1913. — *David Rosenfeld*, fabricant d'horlogerie, chemin du Canal du Bas, 70, *Bienne*.

10 novembre 1913. — *E. Kummer-Lobsiger*, fabrication de plaques pour cadrans, *Gundolingerstrasse 430, Bâle*.

Changements:

30 octobre 1913. — La raison *Georges Perrenoud fils*, fabrication d'assortiments à ancre en tous genres, *Le Locle*, est radiée. L'actif et le passif sont repris par la société en nom collectif *Perrenoud frères*; fabrication d'assortiments à ancre en tous genres; rue du Marais 19 et 21, *Le Locle*.

1^{er} novembre 1913. — La société en nom collectif *Linder Frères & Cie, Le Locle*, est radiée. La suite est reprise par la société en nom collectif *Linder Frères*; exploitation d'un atelier de dorage de mouvements et pièces détachées de la montre, *Le Locle*.

3 novembre 1913. — La société en commandite *Emile Bourquin & Cie, Madretsch*, est dissoute et radiée. L'actif et le passif sont repris par *Emile Bourquin*, fabrication de boîtes de montres, *Madretsch*.

3 novembre 1913. — La société en nom collectif *Pfaff, Aubry & Cie, Madretsch* est dissoute et radiée. L'actif et le passif sont repris par *Bijouterie Watch Co, Madretsch-Biel*, société par actions, fabrication d'articles de bijouterie et décoration des boîtes de montres, fabrication et vente d'articles frappés et estampés, *Nidau-Bürenstrasse 37; Madretsch (Bienne)*.

4 novembre 1913. — La société en nom collectif *Ch. Ryser & Cie*, fabrication de ressorts de montres, *La Chaux-de-Fonds*, est dissoute et radiée. L'actif et le passif sont repris par la société en commandite *Ch. Ryser & Cie*; fabrique de ressorts; *Rue de la Serre, La Chaux-de-Fonds*.

Radiations:

3 novembre 1913. — *Albert Nydegger-Monnier*, fabrication de cadrans métalliques, *Bienne*.

3 novembre 1913. — *Kohly & Etienne*, société en nom collectif en liquidation, fabrique de cadrans métalliques, *Bienne*.

4 novembre 1913. — *Ariste Bourquard*, fabrication d'horlogerie, *Bienne*.

7 novembre 1913. — *S. Dégallier*, horlogerie-bijouterie, *Lausanne*.

Liste des dessins et modèles

Radiations.

N° 9930. 20 août 1903. — 1 modèle. — Jauge pour pierres percées.

N° 9940. 22 août 1903. — 1 modèle. — Calibre de montre.

N° 9942. 22 août 1903. — 1 modèle. — Jauge pour pierres percées.

N° 15717. 19 août 1908. — 6 modèles. — Cadrans de montres décorés.

N° 15729. 22 août 1908. — 1 modèle. — Crochets perfectionnés pour brides Roskopf.

N° 15730. 22 août 1908. — 6 modèles. — Calibres de montres.

N° 15734. 24 août 1908. — 5 modèles. — Mouvements de montres.

N° 15739. 26 août 1908. — 1 modèle. — Diaphragme pour gramophone.

N° 15749. 26 août 1908. — 4 modèles. — Mouvements de montre en toutes grandeurs.

N° 15754. 28 août 1908. — 1 modèle. — Cadrans de montre.

N° 15764. 29 août 1908. — 2 modèles. — Calottes pour fixer les montres dans les étuis, avec fermeture à baïonnette, en différentes grandeurs.

N° 15766. 31 août 1908. — 1 modèle. — Article de bijouterie.

Consulats

L'exequatur est accordé à M. Eugenio Delphin, vic-consul honoraire, nommé consul du Mexique, en résidence à Genève.

— En date du 14 novembre ct., le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Gustavo Ferrière, consul ad honorem de Bolivie, à Genève.

Nouvelles diverses

Agenda du commerçant. — «L'Agenda du Commerçant», édité par M. E. Magron, à Bienne, et rédigé par M. A. Junod, inspecteur fédéral pour l'enseignement commercial à Berne, renferme dans l'édition pour 1914 et comme précédemment, outre un calendrier-agenda, une série d'aperçus et de données touchant le commerce et le trafic, indications fort utiles aux négociants. Bien que le contenu de cette nouvelle édition ait été augmenté de chapitres spéciaux concernant l'enseignement commercial, les associations commerciales et la presse commerciale, son prix a été réduit de fr. 2 à fr. 1.60.

Action sociale. — Un journal hebdomadaire vient de faire son apparition: c'est l'*Action sociale*, organe de l'union romande des travailleurs catholiques. Il paraît à Fribourg; son premier numéro contient un article du délégué épiscopal à sa rédaction, M. le Dr Beck, professeur à l'Université de Fribourg.



Cote de l'argent

du 21 Novembre 1913

Argent fin en grenailles . . . fr. 107.— le kilo
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.

Change sur Paris fr. 100.17

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ

Société Anonyme — Directeur: F.-E. PFISTER

HORLOGERIE Maison fondée en 1849 ELECTRICITÉ

Etude et entreprise de Calibres spéciaux

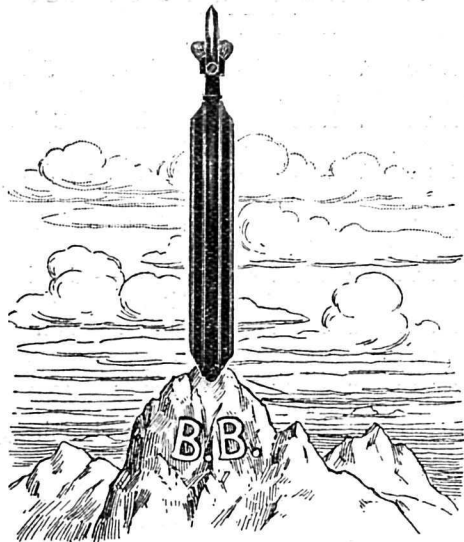
Ebauches et finissages 10 à 36 lignes

Tous genres clefs et remontoirs

— Spécialité extra-plates et plates soignées —

La fabrique ne termine pas la montre

TÉLÉPHONE 4955 H 5101 J TÉLÉPHONE



Elle est à la hauteur
des goûts modernes!



Les Boîtes d'acier
filets or brevetées ainsi
que les genres variés,
qualité soignée se fabri-
quent chez H 255 C 4540

Les Fils de
J. Bréquet-Bréting

à Bienne



Verres — Emaux — Cristaux colorés

APPERT FRÈRES

34, Rue des Chasses, CLICHY (Seine, France)

● Emaux blancs et Couleurs ●

pour applications sur cadrans.

Recommandés: Emaux blancs; ivoire, etc.

Tarif franco sur demande.

9^{3/4} ancre

lépine et savonnette

H. Gasser & C^{ie}, Bienne

(H 445 U) 4380

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

La Banque Cantonale Neuchâteloise traite toutes les opérations de banque.

Elle ouvre des **comptes-courants** débiteurs et créditeurs.

Elle fait des **prêts** sur hypothèques, sur cédules et sur billets.

Elle délivre des **bons de dépôt** à 1, 2, et 3 ans, au taux de 4 1/2% l'an. Ces bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme; ils portent intérêt dès le jour du versement.

Elle reçoit les dépôts sur **livrets d'épargne** à 4% l'an jusqu'à fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois.

Elle s'occupe de la **gérance de fortunes** et soigne l'**achat, la vente et la garde de titres** à des conditions très modérées.

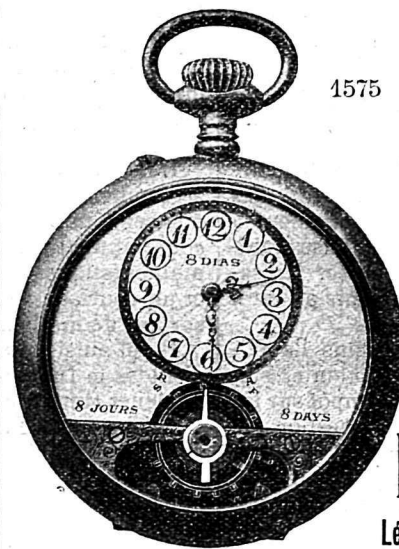
Elle délivre des **chèques** et **lettres de crédit** sur toutes les villes importantes du globe.

Elle négocie les **monnaies** et **billets de banque étrangers**.

Elle fait le commerce des **matières d'or, d'argent et de platine**.

Or fin pour doreurs.

H 20039 C 4585



Fabrique de Montres

18 lig., 8 jours

acier, métal, argent, or
pour tous pays

H20038C

Véritables 8 Jours
Montres 8 Giorni
Days
Tage
Dials

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
Né traite qu'avec Grossistes

F. Aubry-Schaltenbrand

Léopold Robert, 90, LA CHAUX-DE-FONDS



Bracelets or

et mouvements seuls

H 257 U 9 lignes, cylindre et ancre 4519

CHARLES PERRENOUD, BIENNE

Fabricants, Négociants, Banquiers

qui avez des expéditions d'horlogerie, de marchandises
diverses, ou de valeurs, assurez vos envois auprès de

„LA MARINE“

Compagnie anglaise d'assurance des risques de transport
fondée en 1836 au capital de fr. 25.000.000.— dont
fr. 15.000.000 versés. — Réserves fr. 11.250.000. —
La plus ancienne et la plus puissante des Compagnie
d'assurances des risques de transport, qui accorde
les plus grandes facilités à des conditions extra-
avantageuses. Assurances par terre et par eau.

Pour renseignements s'adresser à MM. Teuscher
& Artigue, Directeurs, à Neuchâtel, ainsi qu'aux
agents principaux, à La Chaux-de-Fonds,
MM. L.-Alf. Besse & fils. H 54 N 0000

Boîtes de Montres

LOUIS LANG

PORRENTROY

— Téléphone 112 —

Boîtes argent et galonné à tous titres.

» acier, noir mat, bleu et brillant.

» métal poli, gravé et doré.

» argentées, nickelées.

» imitation niel.

» métal bronze.

H 2801 P 2420

» à vis.

Boîtes Véritable Plaqué Or Garanti

Lépines

Savonnettes, Calottes - Bracelets

5, 10, 20 et 25 ans

toutes formes et décors

livrées entièrement prêtes à recevoir le mou-
vement, dans os ces mtétaux.

Machines à

TOURNER REVOLVER
TOURNER PANTOGRAPHÉ
LAMINER les carrures sans soudure
FRAISER les carrures, fonds, etc.
FRAISER les facettes, gouges, serpentines
REFROTTER les bords plats
CISELER les carrures
TOURNER et FILETER les boîtes
ENCOCHER les charnerons
PERCER les boîtes bracelets
LAMINOIRS plats et à passés
PRESSES - RENVOIS
MACHINES SPÉCIALES
— INSTALLATIONS D'USINES ET ATELIERS —

Nos machines sont : les plus perfectionnées
les mieux construites
les plus productives
les meilleur marché

Par conséquent :

LES FRÈRES BREGUET

GENÈVE, 20, Quai de St-Jean, 20

Construisent également toutes les machines pour pendants, anneaux et couronnes
Nombreuses installations effectuées.

Fabrique d'horlogerie se recommande à livrer

Mouvements américains ancrés

00, 0, 6, 12, 16 et 18 size

avec mise à l'heure négative. — Affaire sérieuse.

Offres sous chiffres H 2082 U à Haasenstein & Vogler, St-Imier.

2563

Exigez dans vos BOITES DE MONTRES „PLAQUÉ OR“

LES MARQUES.



CE SONT
les plus ÉLÉGANTES
les plus AVANTAGEUSES



MANUFACTURE GENEVOISE
DE BOITES DE MONTRES GENEVE

NICKELAGE, ARGENTAGE ET DORAGE DE MOUVEMENTS

Spécialité de genres soignés

Louis Bandelier

Téléphone 1.80

SAINT-IMIER

Rue des Roches

VÉRITABLE — VERO — ECHT — VERDADERO

MANUFACTURE D'HORLOGERIE

par procédés mécaniques absolument interchangeables. — Usine électrique.

Montres anti-magnétiques réglées et repassées

H 20055 C

Grandeurs 16 à 21 lignes

2130

ROSSKOPF & Co (S. A.)

La Chaux-de-Fonds (Suisse) Rue du Parc 2.

NOUVEAUTÉ :

Calibre extra plat 19"

Patent 35124

Seconde au centre

Brevet 26140



Montres-Réveil
ancré et cyl., double barillet
Chronographes-compteurs
et Tachymètres
ancré, levées visibles.

Montres-Bracelets pour Dames et Hommes

Prix et qualité sans concurrence

Déchets de Coton et Chiffons

pour essayages de machines

2551

Spécialité pour Horlogerie :

Déchets et chiffons blancs, qualités fines H 7807 Q

Van Baerle & C^{ie}, Münchenstein (Bâle)

FABRIQUE DE BOITES de MONTILIER

Boîtes métal et acier en tous genres, livrées brutes ou finies, qualités bon courant et soignées.

Spécialités :

Boîtes avec fonds et lunettes à vis. H 5751 F 2564
Boîtes **Swing Ring** pour mouvements à mise à l'heure négative, grandeurs américaines.

Boîtes-calottes en tous genres pour montres de sport et montres-portefeuilles.

Boîtes-contours pour montres-boules en toutes grandeurs.
De nouvelles installations et un outillage perfectionné permettent d'assurer aux commandes une exécution prompte et irréprochable.

RUBIS ROUGES Gouttes scientifiques

et glaces rubis naturel

sont fournies avantageusement par

2530

S. Fell-Daehler, fabricant de pierres fines,

H 2029 U

rue du Contrôle 31, Bienne.

Bracelets cuir

de fabrication anglaise pour

Montre-bracelet

H 20062 C
2335

Dimier Frères & Co

Dimier Bros & Co

111, Paix, 111

46, Cannon Street

La Chaux-de-Fonds

LONDON E. C.

Tous les Journaux horlogers du monde (spécimens et tarifs)

peuvent être consultés à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, rue Léopold Robert 51, La Chaux-de-Fonds, laquelle expédie, aux meilleures conditions, n'importe quelle annonce à tous les organes horlogers de l'univers

FRITZ LÜTHY & Co

OOO AARBERG · SUISSE · OOO

FABRIQUE DE PIERRES FINES POUR HORLOGERIE

SPECIALITÉ: Qualité soignée garantie et trous olivés
EXPORTATION · TÉLÉPHONE

Vente aux Enchères publiques, après décès d'un important stock d'horlogerie

Le **lundi 24 novembre 1913**, dès 10 heures du matin, et jours suivants, à Genève, **rue de Berne, n° 5**, aura lieu la vente aux enchères publiques, au comptant, **d'un fort stock d'horlogerie**, dépendant de la succession de **M. Charles Schiller**, soit **170 montres or, 332 montres argent, 307 montres acier et 145 montres métal**, pour hommes et dames.

Les dites montres à remontoir et à clé, mouvements simples, compliqués et à répétition.

Pour visiter, s'adresser **rue de St-Jean, 73, 1^{er} étage**, les **lundi 17, mercredi 19, vendredi 21 et samedi 22 novembre**, de 2 à 4 heures après midi.

Il sera perçu le 6% en sus de l'adjudication.

H 5075 X

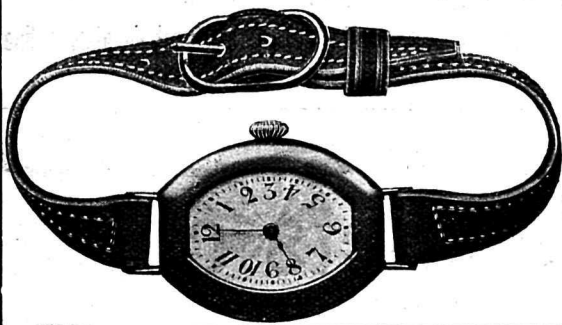
2508

Pour tous renseignements, s'adresser au soussigné,

**Félix Gojon, huissier,
1, rue de la Poste, GENÈVE.**

Fabrique d'horlogerie „La Champagne“
Louis Müller & C^{ie}, Bienne (Suisse)

Montres de dames, ancre et cylindre



Grandes
9 et 10 1/2 lig.
Bonne qualité
Bel
assortiment
de
Bracelets

2220

Schürch & Bohnenblust

NEUCHÂTEL

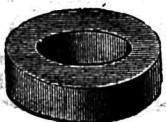
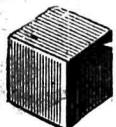
H 27 N

Dépositaires des

ACIERS BEHLER

Qualités : Rapide à grande vitesse.
Spécial très dur. Diamant au Tungstène.
Extra mi-dur, pour fraises.
Extra-tenace dur, 1^{er} matrices, poinçons.
Franz Mayr N° 3, 1^{er} arbres, laminoirs.
Panthère, pour étampes. 1421

Grand stock disponible.
Pièces forgées. Prix de fabrique.



Découpages de tous genres de pièces sur modèles en Séries

Grand assortiment de raquettes, coquerets, plaques, ressorts, régulateurs, etc., etc.

Atelier spécial pour le **polissage des aciers**

Aubert frères, Le Lieu

(Vallée de Joux)

H 27907 L 2540

Fabrique d'Horlogerie
de Fontainemelon
Fondée en 1823

Ebauches - Finissages - Sertissages

2075 Qualités soignées et courantes H 1972 N

Genres: Clef, Bascule, Remontoir
Mouvements hauts, mi-plats et extra-plats
Calibres classiques, modernes et spéciaux

Fabrication et Commerce de Pierres d'horlogerie courant et extra soigné

4 Succursales.

EXPORTATION

J.-Ph. Mordasini

21, Rue Franche BIENNE Rue Franche, 21

Atelier de Sertissage

Spécialités : Trous olivés. — Interchangeabilité. — Rubis et saphirs scientifiques. — Pierres pour rhabillage. 2370

Atelier de nickelage, argentage et dorage de Boîtes de montres

Spécialité d'imitation galonné. — Oxydage vieil argent.
Oxydages de boîtes acier soignées noir et bleu.

Installation spéciale

P
our

Nickelage (système américain). Services de table, garniture de potager, robinetterie, instruments d'optique, mors, étriers, épérons, etc., etc., accessoires de vélos.

Argentage. Fourchettes, cuillères, couteaux, services à thé et à dessert, plateaux, boucles de ceintures, poignées de cannes et de parapluies, etc.

Dorage. Bijouterie, sautoirs, chaînes, gourmettes, médaillons, pendentifs, etc., garnitures de piano, etc., etc. 2544

Oxydage de poignées de cannes et parapluies, acier en noir et bleu.

Nettoyage et remise à neuf de tous les objets en métal blanc, aluminium, etc. H 6769 J

Se recommande,

Arnold Monnin, Brasserie 10, St-Imier.

Ed. Scalabrino-Grandjean

Le Locle, Chapelle 5 (Suisse)

1695

Montres or pour Dames
Ancre et Cylindre

Calibre spécial

11 1/2 Ancre, 17 Rubis

10 1/2 Ilg. Lépins et Sav, à 2de

GRANDE VARIÉTÉ

Montres Bracelets

D'ULTRA-PLATES

Dernière création
en boîtes et décors
or, argent, acier et plaqué



avec cercles d'agrandissements

Marques déposées:

SCALA - KIVA - ALBA

E.D. Elias
HORLOGERIE EN GROS
EXPORTATION
12, Oude Turfmarkt
AMSTERDAM
HOLLANDE
H20019 C 1413

9^{me} ancre et 7^{me} cylindre
Qui peut livrer cet article
avantageusement à très court
délai? — S'adresser **Casier**
postal 16117, La Chaux-
de-Fonds. H 23538 C 2567

Bijoutier av. de bonnes rela-
tions et hautes référ. demande
représentations p^r montres,
bracelets-montres, montres en
or et pierre-gemme, aussi en
nouveautés p^r la vente. S'adr.
à J. S. ALEXANDER, Chancery Lane,
Safe Deposit, Londres E. C. 2565

Emile Gagnebin
Sonvilier
Mouvements
10 et 11 lig. ancre
Qualité garantie. 2562
H 6795 J Prix avantageux.

Spécialité **ROSKOPF** soignées
C. Meyer-Graber
LA CHAUX-DE-FONDS
Seul propriétaire
de la marque
W. ROSSKOPF & Cie

Leçons écrites de compt. améric.
Succès garanti. Prosp. gratis.
H. Friesch, expert comptable.
Zurich F. 21. H 5717 Z 1310

Assortiments 2569
A vendre d'occasion 4 ma-
chines pr. lapider, polir et
faire les levés. H 2097 U
S'adresser **Roulet & Cie**,
route de Boujean 46, Bienne.

ON DEMANDE
personne sérieuse, active et
énergique, disposant de 50 à
100 mille francs, et capable
d'entreprendre la direction to-
tale ou partielle d'une bonne
fabrique de montres.
S'adresser à l'Etude de
**MM. H. Lehmann, A. Jean-
neret et A. Béguelin**, avo-
cats et notaires, La Chaux-
de-Fonds. H 32333 C 2546

RUSSIE
Maison suisse ayant
ses succursales en Rus-
sie, prendrait représen-
tation des maisons sé-
rieuses, évent. achète-
rait pour son compte.
A écrire sous A27917L
à Haasenstein & Vogler,
Lausanne. 2549

Bons guillocheurs
connaissant le genre finqué
Genève, trouveraient
emploi immédiat
S'adresser sous G 5168 X
à Haasenstein & Vogler,
Genève. 2543

Fabrique d'horlogerie cherche pour
son comptoir des fournitures et expéditions
Jeune homme ou Demoiselle
bien au courant de ces travaux.
Connaissance des langues française et alle-
mande exigée.
Adresser offres avec certificats sous chiffres
H 23530 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-
de-Fonds. 2561

Nouveautés! 2566
Fabricants désireux de faire connaître leurs nouveautés
aux grossistes et exportateurs d'Allemagne sont invités à
nous confier leurs échantillons avec plus justes prix com-
prenant la provision usuelle pour notre intermédiaire. La
réception d'échantillons pour notre collection de Nouvel-an
aura lieu jusqu'au 20 décembre 1913. H 3231 P
A. Boillat & Schenk, Porrentruy.
Exposition permanente d'échantillons et bu-
reaux de vente à Berlin S. W. 68, Oranienstr. 126.

On demande
dans fabrique de montres de bonne importance, un
Directeur technique
très expérimenté dans la fabrication des genres bon
courant. Références sérieuses demandées. Situation
stable, **fort salaire** et **participation aux**
bénéfices. Discretion absolue assurée. Entrée à
convenir.
Adresser offres sous chiffres H 6749 J à Haa-
senstein & Vogler, St-Imier. 2521

La Fabrique d'Assortiments ancrés fixes
Jules Kuhn
a été transférée à
Orpund - Bienne

Exposition nationale suisse
à Berne en 1914
La collectivité des Fabricants d'horlogerie de La Chaux-
de-Fonds demande un **représentant commercial** pour tou-
te la durée de l'exposition. Connaissance des trois langues
nationales et de l'anglais exigée. H 23486 C 2550
Les postulants devront être au courant des affaires
d'horlogerie et fournir de sérieuses garanties.
Adresser les offres, accompagnées de références, à M.
Albert Mosimann, président de la collectivité, jusqu'au 15
décembre 1913.

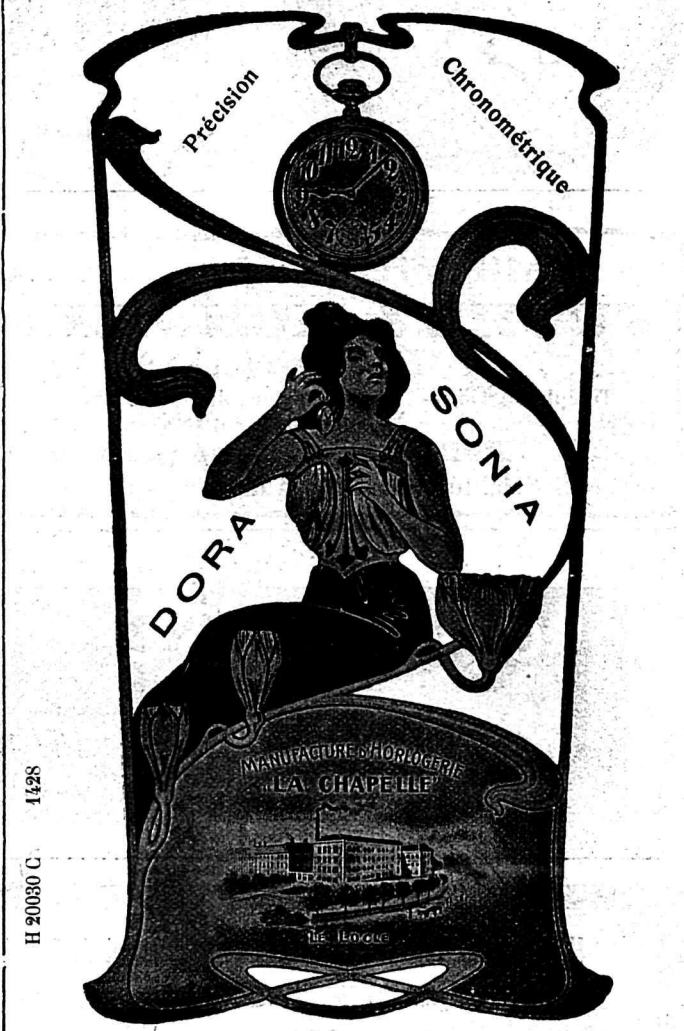
Verres de montres
Fabrique d'Horlogerie ayant cessé la fabrication de cer-
tains articles, offre à vendre à 20% au-dessous des tarifs de
gros, son stock de glaces consistant en:
221 grosses mi-concaves savonnètes plates de n° 361 à n° 380.
286 » mi-concaves de n° 316 à n° 441.
301 » glaces fines de n° 358 à n° 360.
223 » empire du n° 383 à n° 417.
45 » lentilles du n° 405 à n° 417.
Adresser les offres sous chiffres H 6758 J à Haasenstein
& Vogler, St-Imier. 2533

8" 15/12 - 9" 14/12 16/12 - 9" 3/4 ancre
H1797U **C. Schoeni, Bienne** 2570

Laminoirs d'occasion
Un laminoir à coches, pour fils de 42 à 9/12 n'ayant jamais
servi, construction moderne, ainsi qu'un fort laminoir plat,
cylindres en acier trempé de 110 m/m de diamètre et 110 m/m
de largeur, construction ancienne mais très robuste et remis
en bon état. S'adresser à Messieurs les **Frères Bréguet**,
Quai de St-Jean Genève. H 5097 X 2514

Mise au concours
La Fédération des Fabri-
cants de boîtes argent met au
concours le poste de 2552
Secrétaire H 3220 M
permanent
Les personnes aptes à rem-
plir ces fonctions sont invitées
à se faire inscrire chez **Mon-
sieur Ariste Rollier, Pré-
sident central** à Bienne.

Limeur d'ancres
habile, expérimenté, désire
entrer en relations avec
maison d'horlogerie. Ancres
plats, mobiles, à dards vissés
et contrepois, genres améri-
cains, etc. Travail 1^{re} qualité.
Se charge aussi du finissage
de tous genres de pièces dé-
tachées. 2554
Adresser offres écrites sous
C 27614 L à Haasenstein
& Vogler, Lausanne.



Terminages
Horloger expérimenté cher-
che engagement avec maison
sérieuse pour terminages par
séries. Petites ou grandes
pièces ancre. Eventuellement
on fournirait les mouvements.
Offres s. chiffres H 23444 C
à Haasenstein & Vogler,
La Chaux-de-Fonds. 2535
S. Stern Fils, Anvers
65, Longue rue d'Herenthals
achète au comptant
montres or, argent et nickel.

TABOURETS
en bois (vis en fer.)
Fourn. **Alfred Schray**,
2355 succ. de C. Heitz, Bâle.

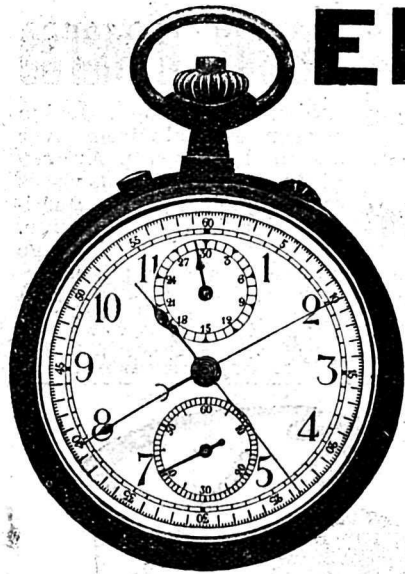
Machine
fraiseuse
contourneuse
modèle Breguet, en parfait
état, à vendre.
Ecrire s. chiffres H 23496 C
à Haasenstein & Vogler,
La Chaux-de-Fonds. 2553

Lépines ancre
16 lignes
en boîtes nickel et cadran
émail à 2^{de}, 7 pierres. Fortes
commandes à sortir.
Faire offres avec prix et da-
tes de livraisons sous chiffres
H 23520 C à Haasenstein
& Vogler, La Chaux-de-
Fonds. 2357

Commis-comptable
connaissant bien la comptabi-
lité américaine et au courant
de l'horlogerie est demandé
de suite dans fabrique du Jura
Vaudois. Jolie place d'ave-
nir pour employé sérieux et
travailleur.
Adresser offres détaillées et
prétentions s. chiff. H 23512 C
à Haasenstein & Vogler, La
Chaux-de-Fonds. 2359

9 lignes ancre
Nouveau cal. avantageux à
céder. Eventuellement, se
chargerait de la fabrication
ou terminaison.
Faires offres sous chiffres
H 15830 C à Haasenstein
& Vogler, La Chaux-de-
Fonds. 2568

Le droit exclusif de fa-
brication d'une nouvelle in-
vention concernant le remon-
tage de précision des pen-
dules est à céder à fabricant.
Pour renseignements s'a-
dresser à Hc 7902 Q 2358
Auguste Runser
Bâle
Blotzheimerweg, 12.



ED. HEUER & CO, BIENNE

Spécialités:

CHRONOGRAPHES et RATTRAPANTES

marche et fonctionnement irréprochables garantis

BRACELETS-MONTRES ancre

or, argent, formes classique et fantaisie

MONTRES ANCRE

19 lignes plates, élégantes, précises, bon marché

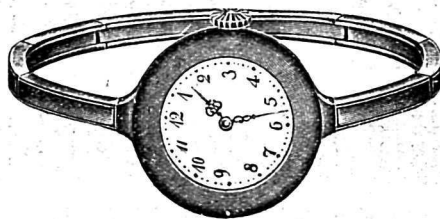
H 1922 U 2500

Taillerie de Diamants **FUCHS & MONNEY (S. A.)** Bienne (Suisse)

Téléphone 245. — Adresse télégraphique: Diamants, Bienne
H 220 U Maison fondée en 1881 1512

Brillants en tous genres
Spécialité pour Décors de Boîtes de Montres

MERCEDES



Le bracelet le plus solide, le plus élégant et le plus extensible

FABRIQUE DE JOUETRIE

Wilhelm Becker

PFORZHEIM

BRACELETS platine, or, argent, nickel
acier et métal doré.

Extensibles, Milanais, Fox-Tail,
Ciseaux. H6665a 1582

Représenté par Téléphone 16.02

ERNEST MEYER

Parc 83, La Chaux-de-Fonds

"UNIVERSO" S. A.

Société générale
des Fabriques d'Aiguilles de Montres
SIÈGE SOCIAL:
LA CHAUX-DE-FONDS - Rue Numa-Droz 83

Fabrique de Boîtes métal et acier

en tous genres

Spécialités: Boîtes nacre, boîtes à vis

Grande production

Médailles aux Expositions universelles de Paris et de Barcelone
Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

L'INDUSTRIELLE

Société anonyme

Maison fondée en 1878

Manufactures de Cartonnages

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante des fabriques de

Cartonnages pour l'Horlogerie

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc.,
se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle
seule plus de 200 ouvriers et ouvrières.

Stock continuuel d'environ 500,000 cartons genres courants.

H 3399 F

Directeur général: H. Schmidlin.

Pour adresse: L'Industrielle, à Fribourg. 2065



Gerber Frères

H 1140 C

Delémont

1985

Erdmann **Kircheis** Aue (Erzgeb.)

Dans son genre de construction le plus important
établissement du continent

Toutes machines, outils et outillages
pour le travail des métaux en feuilles

Spécialité de presses pour l'Horlogerie

« 2 Grands Prix »
= Turin 1911 =

H 20009 C

1319